

MERCI À NOS MÉCÈNES !



ET AUX ASSOCIATIONS !



LE RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1 : L'ÉPREUVE

C'est une randonnée ouverte à tous, en autonomie totale, de jour. Le nombre et les temps d'arrêt sont à la liberté de chacun. L'esprit de la randonnée pédestre doit être respecté. Chacun doit se suffire à lui-même. Pour cela, chaque participant doit se préparer moralement et physiquement et doit prévoir son ravitaillement personnel. Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir aux participants, du fait d'une surestimation de leurs moyens. Il ne s'agit ni d'une course ni d'une compétition.

Article 2 : LES RÈGLES DE LA ROUTE

Les participants s'engagent à marcher et non à courir et doivent strictement respecter les règles du code de la route, les arrêtés des communes traversées ainsi que l'environnement. Ils doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Article 3 : CALENDRIER

La date est fixée au vendredi 1^{er} mai 2026.

Article 4 : PARCOURS

Les parcours fléchés spécialement pour cette journée, empruntent des itinéraires de petites randonnées et des passages sur terrains privés avec autorisation spéciale pour cette journée. Une carte avec l'ensemble des parcours sera affichée au départ et les tracés seront disponibles le jour du brevet dans l'application fédérale Ma Rando.

DÉPARTS ET ARRIVÉES

Salle polyvalente de La Chapelle au Riboul

Article 5 : PARTICIPATION

Les brevets sont ouverts à tous. Les mineurs sont placés sous l'autorité parentale. Ils doivent être accompagnés par un adulte. La présence des chiens n'est pas admise lors de la randonnée, même tenus en laisse (passage sur terrains privés et sécurité des autres participants).

Article 6 : PRESTATIONS

- Parcours fléchés spécialement pour cette journée
- Au départ : distribution d'une madeleine et d'une pomme (pas de bouteille d'eau fournie)
- Distribution d'un casse-croûte uniquement aux 30, 40 et 50 km.
- Points d'eau et petits ravitaillements sur le parcours (tous les 10 km)

Article 6 : ENGAGEMENT

L'engagement doit parvenir au Comité FFRandonnée Mayenne avant le 21 avril 2026, à l'aide des bulletins d'inscription établis par le comité d'organisation. L'engagement est possible sur place, le jour même, avec une majoration.

Article 7 : DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription comprend la feuille de route, remise à l'heure du départ, l'assurance et l'assistance.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon ou de désistement, ni en cas d'annulation de l'épreuve pour intempéries ou autre cause indépendante de notre volonté.

Article 8 : CONTRÔLE

Chaque participant doit présenter sa carte de route pour la faire tamponner à tous les points de contrôle, il doit respecter l'heure d'ouverture et de fermeture de ces derniers. À l'arrivée, chaque participant devra avoir sur sa carte les différents tampons apposés lors des contrôles afin d'être breveté. Tout abandon doit être signalé au bureau de contrôle d'arrivée.

Article 9 : RÉCOMPENSE

L'obtention du brevet est validée par un tampon au retour de la randonnée.

Article 10 : DROIT À L'IMAGE

Droit à l'image : par leur inscription, tous les participants abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ils autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser photos ou images audio-visuelles sur lesquels ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris documentations promotionnelles et/ou publicité.



28^{ème} BREVET DES RANDONNEURS

L'événement de l'année en Mayenne pour les amateurs de randonnée !

Départs et arrivées
salle polyvalente
de La Chapelle-au-Riboul

6 circuits au choix
de 50, 40, 30, 20, 10
ou 5 kilomètres

CONTACT / INFOS



02 43 53 12 91
mayenne@ffrandonnee.fr
www.mayenne.ffrandonnee.fr

Manifestation co-organisée par la FFRandonnée Mayenne, la commune de La Chapelle-au-Riboul, l'Office de Tourisme Mayenne Co et Mayenne Communauté et la participation des communes d'Hardanges, Craze, Marcillé-la-Ville et Le Ribay.



Sur le territoire de **Mayenne Co** au départ de **LA CHAPELLE-AU-RIBOUL**, choisissez un circuit et participez à votre rythme à une journée conviviale, récréative et sportive dans le respect de la nature.



D Départs et arrivées :
Salle polyvalente,
La Chapelle-au- Riboul

 Parking camping car :
Parking de l'entreprise Lambert
Z.A de la Tarotière



LES CIRCUITS

- Départ et arrivée : salle polyvalente de La Chapelle au Riboul, (fléchage des parkings dans le bourg)
- Balisage éphémère mis en place pour la journée sur tous les parcours
- Tracés des circuits disponibles pour les participants sur l'application FFRandonnée MaRando® le jour du brevet.
- Application téléchargeable sur l'App Store ou Google Play
- Ravitaillement en eau sur les points de contrôle.
Voir règlement au dos.



CIRCUITS	DIFFICULTÉ	DÉNIVELÉ POSITIF	BALISAGE	POINT DE RAVITAILEMENT
5 km		20 m	5	-
10 km		70 m	10	-
20 km		320 m	20	1
30 km		270 m	30	2
40 km		490 m	40	3
50 km		530 m	50	4

Pictogrammes difficultés : 1. Facile, 2. Assez facile, 3. Peu difficile, 4. Assez difficile, 5. Difficile.

HORAIRES ET TARIFS

CIRCUITS	CRÉNEAUX HORAIRES INSCRIPTIONS ET DÉPARTS	TARIFS JUSQU'AU 21 AVRIL		TARIFS SUR PLACE	
		TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT
5 km	de 11h15 à 14h15	2 €	1 €	3 €	2 €
10 km	de 11h15 à 14h15	5 €	3 €	6 €	4 €
20 km	de 9h30 à 11h	7 €	5 €	8 €	6 €
30 km	de 8h30 à 9h15	9 €	7 €	10 €	8 €
40 km	de 7h30 à 8h15	10 €	8 €	11 €	9 €
50 km	de 7h30 à 8h15	10 €	8 €	11 €	9 €



* Tarif réduit pour les licenciés FFRandonnée et les détenteurs de la carte May'N PASS Gratuite
Demande en ligne : www.destination-mayenne.com/le-mayn-pass
Gratuit pour les - de 14 ans

LES ECO-GESTES

- **APPORTEZ VOTRE GOURDE**
Pas de distribution de bouteilles d'eau au départ
- **APPORTEZ VOTRE GOBELET**
Gobelets consignés 1€ sur place
- **PENSEZ AU COVOITURAGE**

LES RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EN LIGNE sur mayenne.ffrandonnee.fr
PAR COURRIER à l'aide du bulletin d'inscription
Paiement possible par CB le jour du brevet
À L'ARRIVÉE restauration rapide (salé-sucré) et buvette
(consommations payantes)



CONTACT
www.mayenne.ffrandonnee.fr
mayenne@ffrandonnee.fr
02 43 53 12 91



JEU CONCOURS
3 bons d'achat
de 50 € à gagner
*Le jeu est ouvert à toute personne majeure, qui s'inscrit via le site internet.
Lors de l'inscription en ligne, vous participerez automatiquement au tirage au sort.

helloasso
Scannez le QR code pour accéder à la billetterie

